



G E O G R A P H I E

Les accords régionaux : une entrave au libre-échange planétaire ?

En ce début du XXI^e siècle, le monde est encore loin de ressembler à ce « village global » uniforme, tant espéré par les uns et tant redouté par les autres. Certes, les échanges s'y intensifient notablement, qu'il s'agisse de marchandises ou de services. De 1995 à 2002, les échanges mondiaux de produits manufacturés se sont accrus de moitié, soit deux fois plus vite que leur production. Et la même mode vestimentaire habille les rues de Paris, de New York, de Moscou, de Tokyo, de Delhi et de Buenos-Aires. Et la retransmission d'un mariage princier en Espagne peut captiver simultanément les deux tiers de l'humanité. La mondialisation est bel et bien en marche.

Cependant, à mesure que celle-ci s'affirme, on assiste à l'essor inattendu du régionalisme. Depuis l'immédiat après-guerre, le village global cherche laborieusement à établir des règles commerciales universelles dans un cadre multilatéral : d'abord dans le cadre du GATT (Accord général sur le tarif douanier et le commerce) dès 1948 ; puis dans celui de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) à partir de 1995. Mais pendant ce même temps là, une litanie d'accords commerciaux régionaux (ACR) ont su trouver et imposer leurs propres règles. Quelques 127 accords ont été notifiés au GATT en près d'un demi-siècle et 135 à l'OMC en seulement huit ans. Plus de 190 de ces accords sont actuellement en vigueur, sans compter la soixantaine d'entre eux réputés opérationnels, quoique non notifiés... Ces accords dessinent des zones géographiques à l'intérieur desquelles s'effectue désormais près de la moitié du commerce mondial.

Ces accords sont d'ampleur et d'importance très inégales. Largement en tête au palmarès, l'Union Européenne, une des plus anciennes, regroupe désormais 25 pays et 455 millions d'habitants. Plus du tiers du commerce mondial s'opère à l'intérieur de ses frontières. Son PIB, qui dépasse les 10 000 milliards d'euros le dispute à celui des Etats-Unis.

En Amérique, l'accord de libre échange nord américain (ALENA) est pour l'instant deuxième du palmarès. Entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, les échanges représentent le cinquième du commerce mondial.

Adrien COURCOUÉ

Atlas Eco 2005

Analyser à partir des exemples de l'Union européenne et de l'ALENA, la portée des accords commerciaux régionaux pour les économies concernées et leurs conséquences sur le développement du libre-échange et la mondialisation de l'économie.